

Candidatures attendues avant le 18 septembre 2026



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Orne



Parcours d'éducation artistique et culturelle « Dans les mailles du filet »

Cahier des charges pour les équipes artistiques Année scolaire 2026-2027

Appel à projets dans le cadre du contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) coordonné par le Parc naturel régional du Perche, en partenariat avec les communautés de communes ornaïses du Parc : CDC des Collines du Perche Normand – CDC Cœur du Perche – CDC des Hauts du Perche – CDC du Pays de Mortagne-au-Perche

Parc naturel régional du Perche

Un Parc naturel régional est un territoire habité à dominante rurale reconnu pour ses caractéristiques exceptionnelles. C'est un territoire vivant dont les ressources naturelles, bâties et culturelles sont à préserver et à valoriser au plan environnemental, économique et social. Le **Parc naturel régional du Perche**¹ a été créé en 1998. Il regroupe aujourd'hui 91 communes à cheval sur deux régions : la Normandie et le Centre-Val de Loire, et deux départements : **l'Orne (52 communes)** et **l'Eure-et-Loir (39 communes)**. Il compte 75 500 habitants. En répondant aux attentes des habitants et des acteurs locaux, la Charte du Parc du Perche propose d'agir avec eux, afin de préserver et de gérer ses ressources de façon durable.

Document de référence, la Charte caractérise le projet de territoire élaboré et partagé par les communes pour relever le défi d'un avenir résilient pour le Perche. L'année 2026 marquera le début de la nouvelle Charte 2026-2041. Dans ce cadre, des nouvelles communes seront intégrées dans le périmètre du Parc.

Présentation de la politique culturelle du Parc

L'action culturelle est une composante importante du projet de Charte du Parc 2026-2041. La culture joue un rôle déterminant dans la construction du lien social, dans l'affirmation de l'identité d'un territoire, dans l'amélioration du cadre et des modes de vie.

Le pôle culture contribue à mettre en place une politique culturelle qui vise à soutenir, accompagner et favoriser le développement d'une offre accessible à tous sur le territoire. Interlocuteur privilégié des collectivités locales et partenaire identifié des structures régionales et nationales, le Parc encourage et facilite ainsi la mise en réseau des acteurs culturels. A travers ses actions, des aides, une expertise, du conseil peuvent être apportés. Transversale par essence, la culture vient en appui avec les autres pôles du Parc en valorisant tous les patrimoines du Perche, matériels et immatériels.

¹ Consultez le site du Parc : <https://www.parc-naturel-perche.fr/le-parc-en-action/un-parc-pour-le-perche>

Contexte

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Parc lance annuellement des appels à projets afin de **sélectionner les artistes** qui interviendront sur le **territoire ornais**, auprès de groupes d'enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Pour cela, le Parc et ses partenaires ont mis en place un nouveau contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse² (CTEJ) 2024-2027, autour du **patrimoine culturel immatériel**. L'année 2026-2027 sera ainsi la sixième année du dispositif.

La vocation est de mobiliser et **valoriser les ressources culturelles du territoire** pour favoriser leur appropriation par les enfants et, à travers eux, leurs familles. L'objectif est de mettre en lumière le **patrimoine culturel immatériel local** afin de sensibiliser le jeune public à cette richesse bien ancrée dans le Perche mais souvent méconnue. Le patrimoine culturel immatériel concerne pourtant **l'ensemble des habitants du territoire percheron**. Sa sauvegarde et sa valorisation ne peuvent se faire sans les actions pensées et conduites pour et avec les habitants.

« **Traditionnel, contemporain et vivant à la fois** : le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels » comme le précise l'UNESCO³.

Présentation de la thématique

« **Dans les mailles du filet** » invite à (ré)découvrir le riche patrimoine culturel immatériel du filet perlé et brodé. Toutes les disciplines artistiques étant en capacité de mettre en valeur cette thématique sont éligibles.

Plusieurs savoir-faire de la mode sont reconnus au titre du patrimoine culturel immatériel. Non loin du Perche, il existe notamment **la dentelle au Point d'Alençon**, inscrite sur la liste de l'Unesco. On notera également le savoir-faire de **la dentelle d'Argentan** ainsi que la fabrication d'aiguilles et d'épingles à **la manufacture Bohin** qui témoignent de cette richesse artisanale bien ancrée dans l'Orne

Dans le Perche, le travail du filet trouve une renommée dans le village de La Perrière.

Un peu d'histoire...

S'il est attrayant de penser que le développement local de cette activité est lié à l'agriculture percheronne, ce n'est en réalité pas le cas. **Le lin et le coton couramment utilisés dans le travail du filet** n'étaient pas produits localement. Au XIX^{ème}, les échanges commerciaux prévalent et repoussent les circuits d'approvisionnements au-delà du territoire. Néanmoins, le chanvre reste produit et utilisé localement pour les usages domestiques (chasse, pêche). L'activité du filet, et de la ganterie de fil, reprendra **une organisation du travail à domicile**, directement héritée de la proto-industrie des toiles de chanvre prospère dans le Perche du XVII^e au XIX^e siècle. De même, plusieurs mains interviennent pour réaliser une pièce, sans se connaître forcément entre elles. Les filetières travaillent souvent **en groupe, à l'extérieur**, et parfois en se partageant le même guéridon.

² Découvrez les éditions précédentes du CTEJ sur le site du Parc : <https://www.parc-naturel-perche.fr/le-parc-en-action/agir-ensemble/culture/cte-j-en-normandie>

Le travail du filet est à l'époque un complément de revenu **exclusivement féminin**. La transmission de savoir-faire était primordiale, les jeunes filles regardaient puis aidaient leurs mères dans l'exécution des tâches. Entre les travailleuses elles-mêmes il y avait **une différence de considération selon la complexité de travail effectué**. Le travail des brodeuses était ainsi mieux valorisé financièrement et socialement.

Pour reproduire certains motifs en plusieurs exemplaires, les maisons de filet utilisaient parfois **la diazographie**, une technique surtout connue dans le dessin industriel et architectural. Les modèles étaient ensuite distribués aux brodeuses, qui les reproduisaient à l'aiguille.

L'âge d'or du filet dans le Perche est compris entre 1900-1910. Il s'illustre dans la mode, notamment à travers **la technique du filet perlé assez spécifique aux ateliers percherons**. Si les fabricants travaillaient rarement en direct avec les maisons de coutures parisiennes, ils alimentaient largement les boutiques du quartier du Sentier où ces dernières se fournissaient. Toutefois, en 1914, **le couturier Paul Poiret** s'est rendu en personne à La Perrière pour commander des modèles en filet perlé. Dans les années 20 les maisons du filet cherchaient à renouveler leurs techniques et vont **intégrer la couleur** à leurs ouvrages en filet, traditionnellement monochrome.

Entre le milieu du XIX^e siècle et la Première Guerre mondiale, la production locale d'articles en filet brodé alimentait largement **le marché des grands magasins**, qui constituaient un débouché essentiel. Les ateliers du Perche recevaient des commandes de toute la France (Paris, Lyon, Bordeaux...) ainsi que de l'étranger, notamment d'Angleterre et des États-Unis.

Dans les années 20, **la mécanisation de la fabrication du filet bouleverse de façon durable l'activité des ouvrières à domicile** incapables de rivaliser avec les machines. Seule la broderie résista à toute tentative de mécanisation. Parallèlement la demande d'articles en filet brodé ne cesse de décliner dans l'entre-deux-guerres conduisant à la fermeture de la plupart des ateliers percherons. Seule l'entreprise Husset, originaire de la Perrière et qui s'installe à Mamers en 1926, poursuivra son activité jusqu'en 1985 en diversifiant sa production.

Ouvert en 2024, **le Musée du Filet brodé et perlé promeut ce patrimoine**. Situé en plein centre-bourg de la Perrière, il rassemble **une collection unique** d'outils et d'articles en filet réalisés entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle, époque où le Perche, et plus spécifiquement La Perrière, était l'un des principaux épicentres de production de ce type d'articles, très prisés pour l'ameublement et la mode. La muséographie invite le visiteur à découvrir **le quotidien des filetières et les secrets de ce savoir-faire d'exception** qui attira, à son âge d'or, de grands noms de la couture dans ce petit village percheron.

Fort de cette histoire locale, « **Dans les mailles du filet** » peut ouvrir de nombreuses pistes pour des projets d'éducation artistique et culturelle : la valorisation de ce savoir-faire local sophistiqué souvent méconnu ; l'histoire des femmes et de la transmission de leurs connaissances ; le rapport entre classes sociales (le travail précieux et pourtant mal rémunéré) ; l'enjeu de l'industrialisation face à l'artisanat...

L'appel à projets est ouvert à **toutes les disciplines artistiques étant en capacité de mettre en valeur ce patrimoine** (arts visuels et numériques, conte, danse, musique, théâtre...).

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Ces interventions s'inscrivent dans les parcours d'éducation artistique et culturelle qui ont pour but l'épanouissement des jeunes et l'égalité d'accès à la culture. Elle repose sur trois piliers :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes,
- La pratique artistique,
- L'acquisition de connaissances et de compétences.

L'intervenant proposera à un groupe d'enfants un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) dans l'optique d'une ouverture poétique et sensible sur le sujet qu'ils travailleront ensemble.

Il aidera les jeunes à aborder leur territoire et leur patrimoine avec un regard à la fois attentionné et ouvert. Il leur permettra de suivre, le temps du projet, un parcours culturel de qualité, dans une démarche participative. Ses interventions sont organisées à des fins d'éducation artistique et culturelle.

Un temps de restitution du travail mené est souhaitable et sera pensé en fonction du projet et de la discipline artistique concernée. La création d'une œuvre n'étant pas la finalité première du projet, ces interventions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Ces PEAC se déployant auprès du jeune public, l'Éducation Nationale se réserve le droit de vérifier des conditions d'honorabilité de l'intervenant(e) par consultation du fichier judiciaire automatisé (FIJASV).

Cadre d'intervention

L'appel à projets est ouvert à **tous les domaines artistiques**.

Les parcours EAC sont prévus **entre février et juin 2027**.

Période concernée sur le temps extrascolaire : vacances d'hiver et de printemps

Période concernée sur le temps scolaire : de février à juin

Le projet dans sa globalité prévoit **16 groupes**. Ce prévisionnel peut être remanié à la marge.

Chaque intervenant s'engage à prendre en charge 4 groupes minimum.

Un parcours comprend 10 à 12 heures d'intervention auprès d'un groupe d'enfants.

Chaque parcours **doit être déclinable** pour les publics suivants :

- **Temps scolaire** : une classe d'élèves du cycle 2 et 3 : **CP-CM2**
- **Temps péri ou extrascolaire** : les enfants **niveau CP-CM2**.

Dans sa proposition, le candidat devra tenir compte des conditions d'accueil dans les centres de loisirs qui diffèrent de celles assurées sur le temps scolaire.

La sélection des groupes destinataires de ce projet aura lieu à l'automne 2026. Selon les attentes et les motivations des enseignants, des groupes d'enfants plus âgés (CP, CE1 ...) pourraient être retenus.

Valorisation

Le projet devra comporter un volet de valorisation à imaginer en concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes en cours d'année. **Cette valorisation n'est pas l'objectif principal des interventions.** Elle peut prendre la forme d'une documentation photographique, de vidéos, d'enregistrements sonores... Cette valorisation est pensée comme une **trace du projet** dans l'optique de **partage de l'expérience vécue** ⁴.

Équipe artistique

Cet appel à projets est proposé en première intention aux équipes artistiques engagées dans des projets culturels, dans l'ordre de priorité suivant :

1. Dans une des quatre communautés de communes ornaïses du Parc,
2. Dans le département de l'Orne,
3. En région Normandie,
4. Dans les communautés de communes euréliennes du Parc.

Néanmoins, des candidatures ne remplissant pas ces conditions restent recevables.

Les artistes ou professionnels de la culture doivent attester d'une activité professionnelle en cours, inscrite dans le cadre réglementaire en vigueur.

Budget prévisionnel

La rémunération de l'artiste intervenant est de **1 250 € par parcours réalisé** comprenant :

- Une allocation d'intervention à hauteur de 60 € par heure d'intervention.
Un parcours prévoit de 10 à 12 heures d'intervention.
- Un forfait d'heures préparatoires au prorata du nombre d'heures effectuées.
- Un forfait de frais de déplacement au prorata du nombre d'heures effectuées.
L'intervenant doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.
- Un coût pour la valorisation de l'action menée ainsi que pour les matériels nécessaires au déroulement de l'atelier.

*L'intervenant s'engage pour 4 groupes au minimum donc à titre indicatif, sa rémunération revient à 5 000 € (4 parcours réalisés * 1 250 €).*

Pour rappel, cette rémunération ne pourrait être revue à la hausse.

⁴ Découvrez la valorisation des projets proposés durant l'année scolaire 2024-2025 : <https://www.parc-naturel-perche.fr/le-parc-en-action/agir-ensemble/culture/ctej-en-normandie/ctej-2025-2027/ctej-2024-2025>

Cadre juridique

Un contrat d'interventions artistiques spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional du Perche et du (ou des) intervenant(s) est signé avant le début des interventions.

Calendrier prévisionnel

Début juillet – mi-septembre 2026 : appel à projets pour les équipes artistiques

Octobre 2026 : choix des intervenants par le jury de sélection (auditions envisageables si nécessaire)

Octobre – décembre 2026 : répartition des groupes par projet

Janvier 2027 : finalisation des contrats d'interventions

Février – juin 2027 : mise en place des parcours EAC dans les établissements

Composition du dossier de candidature

- Dossier présentant la démarche artistique du (ou des) intervenant(s).
- Curriculum vitae du (ou des) intervenant(s).
- Justificatif de caractère professionnel du (ou des) intervenant(s).
- Note d'intention décrivant les projets qui pourraient être développés avec mention du nombre de groupes pouvant être pris en charge par l'intervenant (4 minimum).
- Note mentionnant les disponibilités pour l'intervention (de février à juin 2027) et la répartition du temps pour le bon déroulement du projet (interventions rapprochées ou étalées dans le temps).
- Note explicitant les aspects techniques et logistiques (mise à disposition d'une salle de motricité, l'accès au point d'eau dans la salle, souhait de travailler en extérieur...).

Pour aller plus loin

- Visiter le Musée du Filet brodé et perlé de La Perrière *Accès payant, entrée gratuite le 1er dimanche du mois*

Adresse

Office de Tourisme
Grande Place, La Perrière
61360 Belforêt-en-Perche

Horaires

Vacances d'Eté
du mercredi au dimanche de 10h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Hors vacances scolaires
samedi et dimanche de 14h00 à 18h00

Contact

02 33 73 09 69 ; tourisme@perchenormand.fr
<https://www.facebook.com/museefiletbrodeperle>



- Découvrir la présentation du Musée du Filet brodé et perlé de La Perrière sur le site de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand :
https://www.perchenormand.fr/tourisme/le-filet-brode-de-la-perriere/?fbclid=IwY2xjawS0WXdleHRuA2FlbQlxMABicmlkETBPdG9zV25JZUNvenAyWVhpc3J0YwZhchBfaWQQMjlyMDM5MTc4ODlwMDg5MgABHgl_IP0JyHfM-UNzUWRqipVZ3HmvSchK2tzVSep3p13k06ftX3nQBI87O1RT_aem_x4U12CJXMK7CWD7WjtlRvA
- Participer à une balade de l'été en Perche Normand proposée le vendredi 14 août à 19 heures intitulée « Du filon au filet » à La Perrière, renseignements et réservation auprès de L'Office de Tourisme de Bellême (02 33 73 09 69)
<https://www.facebook.com/photo?fbid=1509244367915469&set=pcb.1509244394582133>

Date limite de retour des dossiers

Pour postuler, les porteurs de projets intéressés devront faire parvenir le dossier de candidature au Parc du Perche **avant le vendredi 18 septembre 2026, 12h, par courrier et par mail.**

✓ Par courrier

Parc naturel régional du Perche
Appel à projets EAC
Courboyer - Nocé
61340 Perche-en-Nocé

✓ Par mail

paulina.kulig@parc-naturel-perche.fr

Renseignements complémentaires

Paulina Kulig, chargée de mission culture, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions au 02 33 85 36 36 et par mail : paulina.kulig@parc-naturel-perche.fr

Le Parc naturel régional du Perche

Organisation administrative au 1er janvier 2023

